

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 22/12/2021

COVID-19 : ELARGISSEMENT DE LA VACCINATION A L'ENSEMBLE DES ENFANTS DE 5 A 11 ANS

La hausse des cas continue de se poursuivre, le taux d'incidence pour le territoire de Belfort est de 526/100 000.

A l'hôpital, la pression s'intensifie avec près de 88 patients hospitalisés pour cause de coronavirus, dont 18 en soins critiques. Le nombre de patients reste donc conséquent. **Les efforts de nos soignants sont considérables en cette période de fin d'année, particulièrement touchée par le virus.**

Pour passer cette cinquième vague qui ne cesse de croître notamment dû au variant Omicron, nous devons conserver et renforcer notre bouclier vaccinal. Il est utile de souligner que ce nouveau variant a une vitesse de propagation beaucoup plus élevée que le précédent variant Delta.

Les chiffres de la vaccination dans le Territoire de Belfort

- 105 618 personnes vaccinées soit 75.51% de la population totale
- Rappels :
 - 44 554, soit 74,00 % de la population de +18 ans éligible à 210 jours
 - 19 101, soit 78,27 % de la population de +65 ans éligible à 210 jours

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76
Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort .gouv.fr
Direction du cabinet

Point sur l'ouverture de créneaux supplémentaires

- 1300 créneaux restent à ce jour disponibles
- une ouverture de 1000 rendez-vous supplémentaires est prévue à partir du 3 janvier 2022 .
- quelques centaines de rendez-vous supplémentaires sont planifiées semaine 2 pour ce qui concerne les doses de rappel.

Pour prendre rendez-vous sur Doctolib : <http://bit.ly/Vaccination90> ou www.sante.fr dans les centres de Belfort et de Grandvillars, en **médecine de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes)**

La vaccination générale des enfants de 5 à 11 ans

La vaccination générale des enfants de 5 à 11 ans n'est pas obligatoire. Elle doit se faire de façon volontaire et ne pas conditionner l'obtention d'un « pass sanitaire ».

Les parents qui le souhaitent peuvent à présent faire vacciner leurs enfants âgés de 5 à 11 ans dès ce mercredi 22 décembre 2021, a annoncé le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran. Plus tôt dans la semaine, la Haute Autorité de santé (HAS) s'était déclarée favorable à l'ouverture de la vaccination contre le Covid-19 des enfants de 5 à 11 ans ([avis du 20 décembre 2021](#)).

Cependant, elle préconise que cette vaccination se fasse dans le cadre d'une décision médicale partagée, sans la rendre exigible ni obligatoire; après avoir apporté, aux familles ainsi qu'aux enfants, une information claire et adaptée à leur âge, sur la connaissance des bénéfices et des risques liés à l'administration de ce vaccin.

La vaccination se fait sur prescription médicale, l'enfant doit être accompagné d'un parent qui doit avoir rempli une autorisation parentale (mêmes modalités que les 12-17 ans). Un TROD (test rapide d'orientation diagnostique) sera proposé à chaque enfant afin de vérifier son éventuelle contamination antérieure afin de déterminer s'il aura une seule ou deux injections,

Des informations relatives à la vaccination devraient également être relayées dès début janvier 2022 par l'Éducation nationale, et notamment avec l'aide des professionnels de santé scolaire, dont le rôle est majeur pour un public de cet âge.

Pour rappel, la vaccination des enfants présentant une comorbidité ou vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée est [ouverte depuis le 15 décembre 2021](#), après [avis favorable de la HAS](#).

PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
ARS Agence Régionale de Santé
accin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

Covid-19 : élargissement de la vaccination à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans

